



Au service
des peuples
et des nations

PRG/048

Dakar, le 20 février 2015

Madame le Ministre,

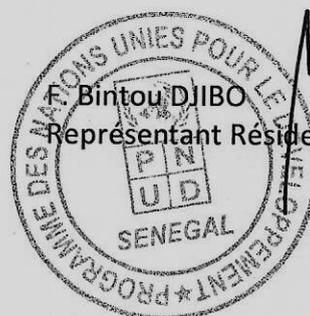
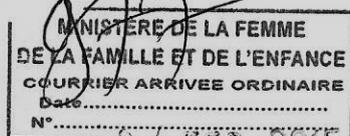
OBJET: Revue à mi-parcours du Plan d'action de Programme Pays – CPAP (2012-2016)

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, les termes de référence de la revue à mi-parcours du Plan d'Actions du Programme Pays (CPAP 2012-2016), conformément au plan d'évaluation.

Vous voudrez bien noter que le recrutement des consultants est en cours par le PNUD. A cet effet, des consultations seront organisées avec vos services pour assurer votre participation à la revue.

Par ailleurs, au terme de la mission, une réunion sera organisée avec la participation de toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre du Programme pour tirer les leçons de la revue et examiner les perspectives en cohérence avec les orientations du Plan Sénégal émergent (PSE). La date de la rencontre vous sera communiquée ultérieurement.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Son Excellence
Madame Mariama Sarr
Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
DAKAR

Termes de référence

I. Contexte et justification

Le programme de pays 2012-2016 a été élaboré sur base des priorités définies dans la stratégie nationale de développement pour la période 2011 – 2015 (DPES) pour une mise en œuvre optimale des politiques de gouvernance engagées aux niveaux central et local pour atteindre les OMD ainsi que de l'UNDAF 2012-2016. Cette stratégie recadrée à travers la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social pour la période 2013-2017 (SNDES), a posé les jalons de l'émergence du pays conformément à la vision d'«Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit». L'ambition de l'Etat du Sénégal a été de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. Pour ce faire, il s'est agi de consolider les acquis, notamment en matière de gouvernance démocratique et de recentrer les priorités dans la perspective de garantir l'amélioration des conditions de vie des populations. La réalisation de cette ambition s'est reposée sur la mise en œuvre d'un programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue.

Pour impulser un développement porteur de croissance pouvant se traduire par une solidarité agissante sur les populations, les nouvelles autorités du pays se sont résolument engagées, depuis janvier 2014, dans un nouveau modèle de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise l'émergence dans la solidarité. Le PSE est articulé autour de trois leviers stratégiques pour faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2035 : (i) une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements ; (ii) une amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables ; et (iii) le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, de la protection des droits et libertés et de la consolidation de l'État de droit afin de créer les meilleures conditions d'une paix sociale et le plein épanouissement des potentialités.

Dans le contexte de la réforme du Système des Nations Unies (SNU), les Agences et Fonds du SNU intervenant au Sénégal ont procédé à l'harmonisation de leur cycle d'intervention suite aux concertations organisées avec le Gouvernement et la Société Civile dans le cadre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF). A la suite de la signature par le Gouvernement et le SNU de l'UNDAF 2012-2016, le Bureau du PNUD a préparé et adopté son Programme Pays (2012-2016) en cours de mise en œuvre est principalement arrimé sur deux des trois effets de l'UNDAF : (1) « D'ici 2016, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité

alimentaire », (2) « D'ici 2016, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance et assurent une meilleure gestion des crises et catastrophes naturelles ». Sur cette base, le Plan d'Actions de Programme-Pays (CPAP) pour la période 2012-2016 traduit et opérationnalise les objectifs du CPD en termes de (i) Pauvreté et développement durable (ii) Gouvernance, (iii) Environnement et changement climatique. Bien entendu, les thématiques transversales telles que les droits humains et le genre sont intégrées de manière systématique dans chacun des sous-programmes. Le suivi du CPAP est assuré à travers un mécanisme de suivi-évaluation qui s'insère dans le mécanisme national de M&E et celui de l'UNDAF.

Avec l'adoption par le PNUD du plan Stratégique 2014-2018, le bureau de pays du Sénégal, à l'instar des autres bureaux, a procédé à l'exercice d'alignement de son programme de pays au plan stratégique. Cet exercice a visé également le renforcement de l'appui conseil et stratégique au gouvernement.

Conformément aux exigences de la programmation du SNU et du PNUD, il est prévu une revue annuelle à mi-parcours (RMP) pour examiner les avancées enregistrées dans la mise en œuvre du CPAP. C'est dans ce cadre que la présente mission intervient pour accompagner le Bureau du PNUD et ses partenaires de mise en œuvre aux fins de la RMP.

II. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est de procéder à une revue à mi-parcours du CPAP, d'informer le Gouvernement, le PNUD et les partenaires de mise en œuvre des progrès réalisés et des défis et contraintes pour la mise en œuvre du programme ; et de tirer les leçons devant orienter l'élaboration du prochain programme. De manière spécifique, il s'agira pour la mission de :

- Apprécier la pertinence du CPAP par rapport (i) aux priorités de développement du Sénégal telles qu'elles découlent du DPES/SNDES et du PSE, (ii) ainsi qu'au Plan Stratégique du PNUD ;
- Apprécier la pertinence des effets-programmes et des indicateurs de performance retenus dans le CPAP 2012 - 2016;
- Evaluer la prise en compte des cinq principes de programmation du SNU (développement des capacités, approche basée sur les droits humains, égalité des sexes, gestion axée sur les résultats, durabilité environnementale);
- Apprécier la conformité du CPAP aux principes d'engagement du Plan Stratégique : Appropriation et capacité au niveau national, Approche basée sur les droits de l'homme ; Développement humain durable, Égalité des sexes et autonomisation des femmes, Représentation et participation, Coopération Sud-Sud et triangulaire, Rôle actif en tant que citoyens du monde et Universalité ;
- Mesurer les niveaux de réalisation des produits ainsi que le niveau d'atteinte des cibles escomptées;
- Evaluer les niveaux de contribution de chaque sous-programme à l'atteinte des effets directs du CPD ainsi qu'à ceux de l'UNDAF ;

- Evaluer le niveau d'appropriation nationale de la mise en œuvre du programme;
- Evaluer le niveau d'exécution financière des produits de chaque sous-programme ;
- Evaluer l'état de mise en œuvre de la Procédure harmonisée de transfert de Fonds (HACT) ;
- Identifier les facteurs internes et externes qui ont affecté favorablement ou défavorablement les performances de chaque sous-programme et de chaque produit;
- évaluer les points faibles et les points forts en terme de pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du programme, ainsi que de renforcement du partenariat et de mobilisation de ressources ;
- Evaluer le mécanisme de suivi évaluation du CPAP et son interrelation avec le M&E de l'UNDAF;
- Formuler des recommandations pour améliorer le contenu, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la suite du CPAP et qui devront être intégrées dans la reformulation de l'UNDAF.

III. Méthodologie

La méthodologie de déroulement de la RMP sera essentiellement basée sur la revue et l'analyse documentaires et sur les entretiens et interview avec les acteurs et les partenaires. Elle comprendra précisément:

- Une séance de briefing avec le PNUD et avec le Gouvernement au début de la mission à l'issue de laquelle les consultants devront proposer un plan de travail pour la mission en vue de sa validation ;
- Une analyse de la documentation de référence et de tout autre document jugé utile, principalement l'UNDAF 2012-2016, le CDP, le Plan d'actions de Programme de Pays (CPAP), les rapports annuels de revue des projets et programmes du CPAP, les PTA des différents projets, les différents rapports d'évaluation réalisée au cours du cycles, d'autres documents de programmation ainsi que les différents rapports d'activités et tout autre document permettant une meilleure compréhension de la mise en œuvre du CPAP 2012-2016.
- Des séances de travail avec toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du CPAP ; et avec les structures nationales couvertes et/ou bénéficiaires des interventions du CPAP ;
- Des visites de terrain et des séances de travail avec et les bénéficiaires directs et indirects de l'appui du PUND;
- Des séances de travail avec les agences du SNU, les autres bailleurs de fonds qui interviennent dans les mêmes domaines pour vérifier la complémentarité des interventions ainsi que les partenariats.

IV. Résultats attendus

A l'issue de la mission d'appui au processus de la RMP :

- Une appréciation sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de chaque composante du CPAP par rapport au contexte et au regard des priorités de développement du Sénégal est disponible ;
- Les niveaux de réalisation des produits, l'exécution financière ainsi que le niveau d'atteinte des cibles sont connus ;
- L'appréciation des indicateurs de performance retenus est faite ;
- Les niveaux de contribution des sous-programmes, produits aux effets-programmes et aux effets de l'UNDAF 2012-2016 et l'impact du CPAP sont mesurés ;
- Les points forts et les points faibles du CPAP sont mis en évidence;
- Une appréciation du niveau d'appropriation nationale du programme est disponible ;
- Les facteurs internes et externes qui ont affecté les performances sont identifiés ;
- Les niveaux de contribution des cinq drivers retenus au niveau du SNU (développement des capacités, droits humains, y compris le genre et l'équité, gestion axée sur les résultats, développement durable y compris la gestion de crise et catastrophes naturelles) au CPAP sont connus ;
- Des recommandations pour la suite de la mise en œuvre du programme de coopération sont formulées ;
- Un rapport complet d'évaluation à mi-parcours du CPAP est disponible dans les délais convenus.

V. Equipe de consultants

La mission d'assistance technique sera composée de deux (02) personnes : un consultant national, chef de mission (spécialiste des questions de gouvernance et de lutte contre la pauvreté), et un autre consultant national (spécialiste des questions environnementales et de développement durable) assistant chef de mission.

Le chef de mission est chargé de concevoir et de mettre en œuvre toutes les étapes du processus de la RMP du CPAP. Il est responsable de la rédaction et de la qualité du rapport final et à ce titre, prendra à sa charge l'analyse du contenu et de la gestion programmatique ainsi que l'analyse de la gestion des ressources financières prévues, mobilisées et exécutées de chaque sous-programme du CPAP du PNUD. Il sera assisté durant la mission par un autre consultant.

5.1. Profil du chef de mission

- Niveau universitaire, au moins BAC+5 en sciences sociales et spécialiste en planification et gestion de programme ;
- Expérience professionnelle de 08 ans, au moins, dans le domaine de la gouvernance et des enjeux de lutte contre la pauvreté ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques des programmes/projets de développement ;
- Connaissances et expérience des cadres nationaux de développement, et plus particulièrement les objectifs de développement nationaux

(DSRP/DPES/SNDES/PSE/OMDs) et principaux instruments de mise en œuvre (CDSMT, programmes nationaux et sectoriels) ;

- Avoir une bonne connaissance du Système des Nations Unies, des programmes de coopération du SNU et particulièrement du PNUD;
- Avoir de solides expériences dans le processus de la réforme UNDAF-CPD-CPAP et les processus de revue ;
- Connaissances et expérience des cadres logiques et méthodes et approches d'évaluation ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et être capable de bien rédiger des rapports analytiques ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de traitement de texte, tableur et présentation.

5.2 *Profil de l'assistant au chef de mission*

- Niveau universitaire, au moins BAC+4 en sciences de l'environnement, sciences sociales, agronomie ou similaires ;
- Expérience professionnelle de 05 ans, au moins, dans le domaine des changements climatiques, les enjeux de développement durable ;
- Avoir au moins 05 ans d'expérience en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques des programmes/projets de développement ;
- Connaissances et expérience des cadres nationaux de développement, et plus particulièrement les objectifs de développement nationaux (DSRP/DPES/SNDES/PSE/OMDs) et principaux instruments de mise en œuvre (CDSMT, programmes nationaux et sectoriels) ;
- Avoir une bonne connaissance du Système des Nations Unies, des programmes de coopération du SNU et particulièrement du PNUD;
- Connaissances et expérience des cadres logiques et méthodes et approches d'évaluation ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et être capable de rédiger des rapports analytiques ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de traitement de texte, tableur et présentation.

VI DUREE DE LA MISSION

La mission de travail se déroulera sur une durée de trois semaines, y compris la tenue de la RMP du CPAP.